

**Document 2 : Extraits du Traité de Görlitz signé le 6 juillet 1950 entre la République de Pologne et la République démocratique allemande**

**« Traité  
entre la République de Pologne  
et la République démocratique allemande  
concernant le tracé de la frontière étatique  
polono-allemande établie et existante**

Le Président de la République de Pologne et le président de la République démocratique allemande

Désireux de montrer l'exemple d'un renforcement de la paix générale et voulant prendre part à la grande œuvre cohérente des nations aimant la paix,

En faisant remarquer que cette coopération entre la nation polonaise et allemande est devenue possible grâce à l'écrasement du fascisme par l'URSS et au développement progressif des forces démocratiques en Allemagne [...]

Voulant stabiliser et renforcer les relations mutuelles en se fondant sur les accords de Potsdam [...]

Reconnaissant la frontière établie et existante comme une frontière de paix et d'amitié inviolable, qui ne divise pas, mais lie les deux nations- [...] se sont mis d'accord sur les résolutions suivantes :

**Art. 1**

[...] la frontière établie et existante, courant de la Mer baltique le long d'une ligne à l'ouest de Swinoujście, pour descendre le long de l'Oder jusqu'au confluent de la Neisse de Lusace, puis longer celle-ci jusqu'à la frontière tchécoslovaque, est la frontière étatique entre la Pologne et l'Allemagne. [...]

